

COMPTE RENDU PRESSE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt, le vingt février à 18h, les membres du conseil municipal, dûment convoqués le treize février deux mil vingt, se sont réunis sous la Présidence de Michel HARDOUIN, Maire.

**1- Approbation des comptes de gestion 2019 de la commune et des budgets annexes.**

Le conseil municipal, à la majorité :

- DÉCLARE que les comptes de gestion de la commune et de ses budgets annexes dressés, pour l'exercice 2019, par le receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

**2- Approbation des comptes administratifs 2019 de la commune et des budgets annexes.**

Le conseil municipal, à la majorité :

- ADOPTE les comptes administratifs du budget communal et des autres budgets annexes de l'exercice 2019.

**3- Révision du Plan Local d'Urbanisme – Aménagement – Environnement - Mise à jour de l'inventaire des zones humides.**

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- VALIDE l'inventaire des zones humides réalisé sur la commune dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme.

**4- Ecole publique communale - « Place Victor Hugo » – Travaux d'aménagement - Amendes de police.**

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres :

- PROJETTE, en 2020, des travaux de sécurisation du cheminement piétonnier sur la « Place Victor Hugo »,  
- CHARGE M. le Maire de solliciter auprès du Conseil Départemental des subventions notamment dans le cadre du produit des amendes de police.

**5- Effacement des réseaux 2020 – « La Quesmière » - Convention de mandat avec le SDE.**

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE l'étude détaillée liée à l'effacement des réseaux à « La Quesmière »,  
- S'ENGAGE à réaliser les travaux en 2020.

**6- Cantine municipale – Avenant à la convention de restauration.**

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE la signature de l'avenant à la convention avec la société Convivio-RCO ayant pour objet l'insertion d'une composante issue de l'agriculture biologique (*fruit, légume ou laitage*) par jour à compter du 1<sup>er</sup> mars,  
- DÉCIDE que les tarifs de la cantine appliqués jusqu'à présent resteront inchangés.

**7- Association PASS'EMPLOI du Pays de Saint-Malo – Renouvellement de la convention « chantier d'insertion espaces verts-environnement » pour l'année 2020.**

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- ACCEPTE le renouvellement en 2020 de la convention avec l'Association PASS'EMPLOI du Pays de Saint-Malo.

**8- Saint-Malo Agglomération - « Relais Assistants Maternels » – Ateliers « lecture » - Signature d'une convention de mise à disposition de locaux et de matériels.**

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE la convention de mise à disposition de locaux et de matériels dans le cadre des ateliers « lecture » proposés par le Relais Assistants Maternels.